

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/02/2011

Réception par le Prefet : 22/02/2011

Publication : 25/02/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-2-6-3

Séance du vendredi 18 février 2011

CONVENTION MASSIF VOSGIEN 2007-2013 (C244 - DÉVELOPPEMENT RURAL)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport et la délibération n° 2005/1-6°/06 du 10 décembre 2004 relatif à l'agriculture,
- VU le rapport et la délibération n°2007/V-6c/16 du 29 juin 2007 relatif aux modalités d'intervention du Département, dans le cadre de la Convention Massif Vosgien 2007-2013,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG 2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport et la délibération n° CG 2010-4-6-2 du 7 décembre 2010 relatif au budget primitif de l'agriculture,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder à l'EARL RUE Christophe d'OSENBACH, un total de subvention de 12.000,00 € qui sera prélevé sur le programme C244 Chapitre 204 Nature 2042 Fonction 74, pour l'amélioration du local de vente à la ferme et l'acquisition d'un équipement frigorifique pour le véhicule utilitaire.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service de l'Environnement et de l'Agriculture.

DOSSIER EXAMINE PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 18 FÉVRIER 2011

Développement rural (Inv)
PROGRAMME 2010

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
DRU03959	EARL RUE Christophe OSENBACH Equipement frigorifique pour véhicule utilitaire/réaménagement local de vente (Contrat de Projets 2007/2013 – Massif Vosgien)	80.000,00	15 %	12 000,00
			Total	12 000,00

CONTRAT DE PROJETS
2007-2013
Politique en faveur du Massif Vosgien
Création ou amélioration des locaux de transformation ou de vente

Maitres d'Ouvrage	Commune	Nature de l'investissement	aménagement/création	Montant des travaux	Date de dépôt	Avis de l'instructeur	Assiette retenue	Taux (%)	Région	Département	FEADER	Autres	Observations
comité technique du 30 11 2010													
EARL RUE	Osenbach (68)	équipements frigo pour véhicule utilitaire		13 095,04	18/11/2010	conforme	13 095,04	50,00%	4 583,26	1 964,26			Bienvenue à la Ferme et plan qualité, intégration paysagère du local de vente. Critères du CG68
		intégration paysagère/pose bardage bois	aménagement	1 855,00		conforme	1 855,00	50,00%	649,25	278,25			
		Réaménagement du local de vente	aménagement	69 435,00		conforme	65 049,96	50,00%	22 767,49	9 757,49			
Total							80 000,00 €		28 000,00 €	12 000,00 €			